

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 21 (1949)

Heft: 8

Artikel: L'aventure du mobilier

Autor: Helin, M.-C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'aventure du mobilier

par M.-C. Helin

Nous pourrions reprendre cette expression de Le Corbusier pour l'appliquer à une étrange « mésaventure française » dont nous parle P.-L. Flouquet (*La Maison*, mai 1948) et qui est pleine d'enseignements pour nous.

La France est un pays de grande et belle tradition artistique. La réputation du meuble français s'est répandue dans le monde entier. Mais, alors que des pays dont le passé est assurément moins riche se sont résolument adaptés aux besoins d'aujourd'hui (les Scandinaves, par exemple), la France est restée en arrière.

Ses créateurs — elle en a toujours de très grands — travaillent surtout pour une minorité de riches amateurs. La masse, elle, est condamnée à la production en série : mais quelle série ! la médiocre contrefaçon des créations modernes ou la copie plus ou moins honnête de l'ancien.

Situation paradoxale. Dans ce pays qui est celui du bon goût et qui, en tant de domaines, crée la mode, l'étranger est souvent surpris de la laideur des architectures courantes (les affreux « pavillons » de banlieue !) et de la médiocrité des mobiliers, aussi encombrants qu'inconfortables. Or, dans l'élan de reconstruction et de renaissance qui a suivi la guerre, des Français ont pris à cœur de résoudre enfin le problème du beau et bon mobilier populaire.

En 1947, sous l'impulsion du Ministère de la production industrielle, s'élabora un « Programme du meuble de France ». Son but était « de mettre sur le marché un nombre important d'ensembles de mobiliers bien conçus, de bonne présentation, de bonne qualité, à des prix modérés et correspondant aux besoins des sinistrés, des réfugiés, des jeunes ménages et aussi de l'ensemble de la population ».

Ce programme était l'œuvre de la Commission du meuble de France où se rencontraient des décorateurs, des fabricants, des négociants chargés d'homologuer les modèles à exécuter. Pour ces modèles, la commission faisait appel aux créateurs : décorateurs, dessinateurs, etc... le choix des modèles proposés s'effectuant par vote. Les prix étaient vérifiés et homologués par la Direction des prix au Ministère de l'économie nationale. Et, chose neuve et intéressante, le droit d'auteur, payé par les fabricants aux créateurs, était incorporé dans le prix de revient.

Il faudrait pouvoir s'étendre sur tous les points de ce programme. Tout y concourait à obtenir, d'un bout à l'autre du circuit production-consommation, un travail de qualité, grâce à un contrôle sévère des règlements précis. Divers avantages en matière d'approvisionnement (bois, colle, fer, alcool, etc...) étaient accordés aux fabricants mais toujours dans les limites d'obligations précises. Ce point était de nature à écarter une objection grave : le manque d'approvisionnements réguliers en matières premières rendant impossible une production sérieuse d'éléments à bon marché.

Ce programme devait permettre une production renouvelée, contrôlée depuis la création du modèle jusqu'à la cession de l'acheteur. Et assurer solidement les droits des créateurs de modèles.

Il fut largement diffusé ainsi que son règlement, les « Obligations et avantages attachés à l'exécution », le « Cahier des charges », les formules-types d'engagement de fabrication, le contrat d'édition et le relevé semestriel de fabrication.

Il ne pouvait manquer de soulever le plus vif intérêt. La carence était grave. Peu ou pas de mobiliers techniquement et esthétiquement corrects, conçus pour les revenus modestes. Chez les plus avertis, une méfiance trop souvent justifiée pour le mobilier dit de série¹. Du côté des artistes, la même crainte du travail en série, une ignorance des besoins et de la psychologie des usagers.

Cependant, c'est dans ces milieux jusqu'ici considérés comme si individualistes que l'on répondit avec le plus d'enthousiasme. On vit les meilleurs ensembles rivaliser d'empressement, les artistes les plus réputés unir leurs efforts et leurs talents pour produire des mobiliers répondant aux exigences du programme et capables de satisfaire les plus difficiles au point de vue du goût, du sens pratique et de la sobriété.

Le concours révéla diverses tendances heureuses : souci plus grand des nécessités pratiques (O ménagères, qui rêvez de meubles mobiles, faciles à déplacer et à nettoyer !); respect des conceptions traditionnelles de confort des familles françaises ; hardiesse créatrice, ici et là tempérée par des inspirations régionales, si riches et plaisantes en France (Provence, Alsace, Normandie)...

Le concours fut donc une réussite. Ceux qui visitèrent le Salon des arts ménagers en avril dernier ont pu admirer les prototypes acquis très heureusement par la Direction des Beaux-Arts pour le mobilier national.

Hélas ! la chose n'alla pas plus loin et, tout près d'aboutir, l'entreprise échoua pour plusieurs raisons. D'abord la regrettable interdépendance des organismes intéressés. Le Ministère de la production industrielle n'était pas seul en cause. Il fallait passer le Ministère de l'économie nationale, chargé de vérifier et d'homologuer les prix établis. Ce dernier refusa l'incorporation du droit d'auteur au prix de revient, ergota, et, finalement, torpilla le projet. Ce genre d'histoire laisse une impression de « déjà vu », n'est-ce pas ?

Non seulement il aurait fallu l'utopique coordination de deux ministères, mais aussi l'appui — plus utopique encore — des gros usiniers (entraînant les petits) à une initiative dont la réussite commerciale ne leur

¹ C'est R. Gabriel qui disait : « Continuera-t-on de confondre série et bon marché avec camelote et laideur, alors que la série permet la perfection d'exécution et permet d'amortir les frais d'études de mise au point bien mieux que la pièce unique. »

semblait pas assurée. Il y avait certes un risque à courir. Et l'expérience est là qui enseigne qu'une publicité bien orchestrée amène l'écoulement de la pire camelote.

Nous n'aurions pas épilogué sur cette décourageante histoire s'il n'y avait quelques réflexions édifiantes à faire et une leçon à tirer dont nous autres pouvons faire notre profit. La conscience artisanale si vivace encore s'est réfugiée dans la copie de l'ancien. Comment d'ailleurs ces petits ateliers où se perpétue encore une tradition du « beau travail » parviendront-ils à tenir le coup vis-à-vis des gros fabricants ? Ceux-ci n'en sont plus, bien sûr, à la salle à manger Henri II et au salon Louis XV qu'on trouvait dans toutes les maisons bourgeoises d'il y a cinquante ans. Mais ils restent fidèles à cette formule du « mobilier luxueux à la portée de toutes les bourses » qui est responsable pour une si large part de la corruption du goût public. L'excuse des industriels est que ce goût du public n'est pas formé. Il n'existe pas d'appel profond, pas d'appétit à satisfaire. Là est le grand malheur. Pourtant les gens connaissent les beaux meubles par les expositions, les salons, les stands des grands magasins.

Oui, mais ils les regardent avec une dangereuse résignation : « Je n'aurai jamais cela ». C'est un véritable cercle vicieux où fabricants et clients se font tort mutuellement. Un autre conflit oppose les créateurs, que rien ne protège, aux commerçants.

Ces conflits doivent être arbitrés par quelqu'un de fort et de désintéressé. Et ce quelqu'un pourrait, devrait être l'Etat. Vous allez dire : « Voyez l'expérience française, joli résultat ! ». Oui, mais en France,

actuellement, l'Etat n'est pas fort. On peut être fort sans être totalitaire. Il y a des Etats forts, c'est-à-dire fermes, intelligents, efficaces (la Hollande, la Suède, le Danemark, par exemple) qui s'occupent de très près de tout ce qui touche au logement de leur population.

Pas de dictature mais un *contrôle* sévère et une *coordination* des différents ordres de collaborateurs, depuis l'artiste créateur jusqu'à l'acheteur. Ce contrôle et cette coordination étaient admirablement prévus par le Programme du meuble français.

Une autre leçon que nous laisse l'expérience française est que les artistes ont eu raison du préjugé qui les accuse de *ne pas savoir travailler* pour les classes modestes. Leçon d'encouragement aussi, que l'intérêt visible manifesté par le public français et étranger pour les prototypes exposés au Salon des arts ménagers.

D'ailleurs, ce qui a été possible dans les Pays scandinaves (notamment au Danemark), la formation du goût du public populaire, peut être tenté et réussi chez nous.

Nous avons de bons artisans. Nous avons de bonnes écoles techniques. Reste à faire l'éducation du consommateur.

« Ne vous laissez pas faire », lui disent les slogans. Nous voudrions pouvoir lui dire : « Laissez-vous un peu faire, laissez-vous instruire et guider. Ouvrez les yeux sur ce qui est vraiment beau. » Une éducation patiente, une propagande intelligente, tout cela, commencé dès le milieu scolaire, amènera, peu à peu, le public à une revendication créatrice de progrès.

Extrait de l'Habitation, Bruxelles.

Informations

L'inauguration des nouveaux abattoirs de Genève

Le 7 juillet dernier, le Conseil administratif de la ville de Genève a inauguré les nouveaux abattoirs. Leur construction avait commencé en février 1941, après un concours dont MM. Martin, Erb et Lozeron, architectes, avaient été les lauréats. C'est donc en pleine guerre, et malgré toutes les difficultés que cela comportait alors, que cette construction fut entreprise. Les plus graves de ces difficultés provenaient du rationnement des matériaux, et de la mobilisation de la main-d'œuvre. Avec un programme d'une si vaste envergure, il n'était pas possible d'entreprendre tous les travaux à la fois : on procéda donc par étapes. En 1948, le gros-œuvre était terminé, et, cette année enfin, nos abattoirs ont pu être inaugurés, remplaçant ceux de la Jonction, au bord de l'Arve, construits en 1877, et donnant enfin son caractère industriel utilitaire au quartier de la Praille, tel qu'il doit se développer dans l'avenir.

Communiqué

Dans sa séance du 2 juillet 1949, le Comité central de l'Union suisse pour l'amélioration du logement a pris position en ce qui concerne la baisse des subventions de l'Etat à la construction d'habitations. Il s'est étonné que l'Etat limite toujours plus son appui en ce domaine, quoique en plusieurs régions du pays la pénurie de logements existât encore. Il est d'avis que, dans l'avenir comme par le passé, les subventions à fonds perdu représentent l'aide la plus efficace et la meilleure à la construction de logements. Et lorsque cette aide n'est pas suffisante, il demande qu'on prenne d'autres mesures encore, pour créer assez de logements à loyers supportables.

SVWW/USAL.

Concours du Museum of Modern Art

Bon nombre de nos lecteurs avaient remarqué l'intérêt de ce concours international pour une édition de mobilier à bas prix. La personnalité des organisateurs, l'ampleur et la précision du programme, les conclusions pratiques apportées par les meilleurs firmes d'édition du mobilier aux Etats-Unis, promettaient à cette initiative un succès dont l'importance s'est révélée extrêmement significative.

Des envois sont venus de tous pays, et M. Nelson Rockefeller, président du Museum of Modern Art, a pu déclarer lors de la publication des prix : « Le concours a dépassé nos plus grands espoirs. Il a démontré l'efficacité d'une étroite collaboration entre Science et Dessin, Musée et Industrie. Cette compétition a été vraiment internationale en cela qu'elle a aidé des dessinateurs du monde entier à trouver la solution d'un important problème social, et que les dessins et rapports techniques qui en ont résulté apporteront une réelle contribution au progrès du standard des conditions de vie. »

Décisions du jury

Catégorie « Sièges ».

Premier prix : 5000 dollars.

Ex aequo : Don R. Knorr et Georg Leowald.

Don R. Knorr (26 ans) fait actuellement partie du bureau de l'architecte Eero Saarinen.

Georg Leowald est professeur à Berlin-Frohnau (zone française d'occupation). Il est à noter que les projets venus d'Allemagne furent plus nombreux que ceux de tout autre pays !...

Second prix : 2500 dollars.

Ex aequo : Charles Eames avec le groupe Los Angeles Campus de l'Université de Californie, et Davis J. Pratt.